

■ **CENO Sàrl**, à Pully, exploitation d'un ou plusieurs établissements publics (FOSC du 16.11.2001, p. 9039). Statuts modifiés le 8 mai 2003. Hostettler Marc, qui n'est plus associé, cède sa part de CHF 1'000 à l'associé Estève Jérôme, dont la part est portée de CHF 19'000 à CHF 20'000. Complément. Reprise de biens envisagée: plats, ustensiles de cuisine, vaisselle et mobilier pour CHF 200'000 au maximum.

Journal no 4928 du 20.05.2003  
(01005676 / CH-550.1.027.402-5)